

Communiqué de presse

Un bol d'air pour le ruisseau de la Valleyre

Actuellement enterré sous l'ancienne zone industrielle de la Clochatte, le ruisseau de la Valleyre sera remis à terme à ciel ouvert sous l'impulsion de la Municipalité. La faisabilité ayant été démontrée, l'étude complète de ce projet de renaturation, qui s'inscrit dans le cadre du plan de quartier de la Clochatte, a été commandée.

Une partie du ruisseau de la Valleyre, un affluent de la rivière du Flon, ainsi que toute la biologie l'accompagnant, s'apprêtent à revoir la lumière du jour. Réalisée par un bureau d'ingénieurs vaudois en novembre 2021, une étude mandatée par la Commune a démontré la faisabilité d'une remise à ciel ouvert et les bénéfices attendus aux niveaux biologique, social, paysager et hydraulique.

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne se réjouit de pouvoir ainsi prochainement proposer à sa population un nouvel espace piétonnier de détente offrant des aménagements favorables pour la faune et la flore, notamment des espèces cibles comme la salamandre tachetée et l'écrevisse à pattes blanches.

Le coût total de cette intervention est estimé à 2,5 millions de francs. Les travaux de renaturation, ainsi que le remplacement nécessaire du voutage sous la route de Penau, seront subventionnés à hauteur de 95% par l'Etat de Vaud, qui prendra également à sa charge environ 70% des coûts liés aux études.

Plus en amont du ruisseau, début des travaux d'entretien forestier

Les travaux d'entretien et de sécurisation des boisés bordant le ruisseau de la Valleyre devraient avoir lieu d'ici fin mars si les conditions météorologique le permettent. Cette intervention durera cinq jours et sera planifiée en fonction de l'état des sols, en privilégiant notamment des températures basses pour limiter l'impact sur la faune et la flore. Il a été tenu compte d'un nombre important de remarques et d'observations lors de la préparation de ces travaux. Le bois issu de ces coupes sera revalorisé comme agent énergétique sur le site du Mottier.

L'espace cours d'eau doit être entretenu afin de maintenir les berges en place en évitant le déracinement des arbres liés à l'érosion et pour diminuer les risques de chute des arbres malades dans la rivière, sur le sentier et les habitations à l'Ouest.

Pour des raisons de sécurité, une déviation du sentier traversant le vallon de la Valleyre sera mise en place pendant la durée des travaux.

Le Mont-sur-Lausanne, le 7 février 2022

Contact

Mme Laurence Muller Achtari, Syndique

021 651 91 91, syndique@lemontsurlausanne.ch
